

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 19 avril 2011, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnée ci-dessous :

DM2011-0024 2636, boulevard Hébert, lot 3 245 898 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'un bâtiment existant avec une marge latérale de 0,69 mètre et un total des marges latérales de 1,36 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale de 2 mètres et un total des deux marges latérales de 4 mètres.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, le requérant pourra obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 mars 2011.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe